

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°2026\_032**

**Objet : Composition de la commission « Appel d'Offres »**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Procurations	0
Votants	14
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	14
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/04/2026,

**PRÉSENTS** – BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, CHAMINADE Daniel, DARIO Maryline, FRICARD Daniel, AIME Catherine, MARCO Philippe, LENTIN Sylvie, VILLARD Patrice, CARRERE Stéphanie, GIONNE Céline, VAN ROYEN-GORNESS Michael, DELBREL Christophe, CHAIX Mélodie.

**POUVOIRS** – Néant.

**ABSENTS** – DENOUAL Davy.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que la Commission Appel d'Offres (CAO) est composée, pour une commune de moins de 3500 habitants, du maire ou de son représentant et de trois membres du conseil municipal,

Considérant que les membres de la commission sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Considérant que la commission est présidée par le maire,

Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (article L2121-21 du CGCT).

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de titulaire :

- Monsieur Daniel CHAMINADE,
- Madame Isabelle PEREZ,
- Monsieur Christophe DELBREL

Sont candidats au poste de suppléant :

- Madame Maryline DARIO,
- Madame Stéphanie CARRERE,
- Monsieur Patrice VILLARD

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal  
DÉCIDE à l'unanimité**

➤ **DE DÉSIGNER** les membres de la Commission Appel d'offres suivants :

- Président : Mme Laurence BENLLOCH, Maire
- Membres Titulaires : Daniel CHAMINADE, Isabelle PEREZ et Christophe DELBREL
- Membres Suppléants : Maryline DARIO, Stéphanie CARRERE et Patrice VILLARD.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,  
Laurence BENLLOCH

Acte certifié exécutoire le : 06/05/2026  
Transmission à la préfecture le : 06/05/2026

Publication le : 6 mai 2026

